



## : LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La section européenne a pour vocation (circulaire n°92-234 du 19/08/1992, BCEN n°33 du 3 septembre 1992) :

- la formation du plus grand nombre d'élèves à un niveau proche du bilinguisme, assorti d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers où est parlée la langue de la section.

- d'offrir un parcours progressif et spécifique qui permettra l'utilisation de la langue étrangère comme moyen de communication dans d'autres disciplines.

- de donner la priorité à l'oral sous les formes les plus diverses.

- l'organisation d'activités culturelles en langue étrangère et d'échanges internationaux.

## : LES ENSEIGNEMENTS

En seconde, les élèves de la section européenne espagnol sont regroupés dans une même classe.

En classe de première et terminale, les élèves peuvent choisir n'importe quelle filière.

L'inscription en Discipline Non Linguistique exclut la possibilité de choisir l'option italien LV3.

La section européenne permet d'obtenir un baccalauréat avec une mention «Section Européenne» :

L'indication «Section Européenne», reconnue au niveau européen, est portée sur le diplôme du baccalauréat si les candidats satisfont aux conditions suivantes (arrêtés du 09/05/2003, BCEN n°24 du 12 juin 2003) :

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve de Langue Vivante (espagnol)

- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'évaluation spécifique de DNL (épreuve orale).

## : LE PROFIL DES CANDIDATS

Cette section s'adresse à tous les élèves manifestant un intérêt particulier pour la langue, la culture et la civilisation hispaniques, et qui désirent faire de l'espagnol une matière de réussite.

Les élèves sont recrutés sur la base des critères suivants :

- un réel goût et attrait des élèves pour la culture et la découverte du monde hispanique ;

- une volonté d'implication en classe et des capacités de sérieux et de travail. L'enseignement de la DNL repose sur l'oral et nécessite par conséquent un réel investissement des élèves pour prendre la parole et essayer de développer des idées et des arguments en espagnol ;

- un niveau correct en espagnol (une note de 12/20 au minimum en collège est souhaitable).

## : PROCÉDURES D'ADMISSION

Les élèves intéressés doivent candidater à l'entrée en seconde le jour de leur inscription au lycée et fournir une lettre de motivation manuscrite (en français) ainsi que les 3 bulletins scolaires de la classe de 3e.

Après une sélection sur dossier, certains candidats peuvent être convoqués pour un oral afin d'opérer une sélection pour limiter l'effectif de la classe à 20 élèves. À la fin de la classe de seconde s'effectue un bilan.

## : POURSUITE D'ÉTUDES

La section européenne permet au lycéen de développer une aptitude à la mobilité dans ses futures études supérieures (poursuivre des études à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus par exemple) ou dans le monde du travail (pour les élèves envisageant une carrière dans l'enseignement, le commerce, les relations internationales...).

## : LES ENSEIGNEMENTS

Dans le cadre d'une seconde générale comme les autres avec :

- une heure d'enseignement supplémentaire en langue espagnole,

- une heure d'enseignement supplémentaire de Discipline Non Linguistique (DNL) dispensée en espagnol.

Au lycée des Arènes, l'histoire-géographie est la DNL. Les heures de DNL sont assurées en langue espagnole par un professeur d'histoire géographie de la classe de seconde à la classe de terminale.